

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

2

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **17 OCTOBRE 2024**

Objet de la délibération :

**COMPOSITION DE LA
COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **21** (dans l'attente
de la nomination d'un représentant de la CAF et d'une
délibération de la commission permanente du conseil
départemental du VAR ayant force exécutoire pour la
nomination d'un représentant, personne qualifiée)

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI,
Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE,
Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Patrick DEBIEUVRE,
Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX,
Dominique LAIN, Josée MASSI, Jacques PEYROT.

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique
CAPITAINE
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU

Absents et excusés : Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO,
Marc LAURIOL, Valérie RIALLAND

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE
(DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

Conformément à l'article R433-6 du Code de la Construction et de l'habitation, chaque
Office Public de l'Habitat constitue une Commission d'Appel d'Offre dont il détermine la
composition, les modalités de fonctionnement et les pouvoirs.

En application de l'article susvisé et de l'article L1414-2 du code général des collectivités
territoriales (CGCT) sont déterminées les règles applicables à la commission d'appel
d'offres

Compte tenu du décès de Madame BELLEC Véronique, membre titulaire de la présente
commission, il convient de la remplacer.

Je vous propose donc, par application des dispositions combinées de ces articles :
- de composer comme suit la commission d'appel d'offres de l'Office :

Président : Monsieur Thierry ALBERTINI

Titulaire : Madame Valérie RIALLAND (ayant pouvoir d'exercer la présidence de la séance en cas d'absence exceptionnelle du président)

Titulaire : Catherine BASCHIERI

Titulaire : Madame Michèle BUGEAU

Titulaire : M. le Directeur Général

Suppléant : Monsieur Loïc GUILLEUX

Suppléant : Madame Solange CHIECCHIO

Suppléant : Delphine GROSSO

Suppléant : M. le Directeur Général Adjoint (suppléant du Directeur Général)

- De désigner les membres de la CAO également comme membres des jurys de maîtrise d'œuvre.

Pour les marchés passés en groupement de commande, le président de l'Office désigne les représentants de l'Office à la CAO éventuelle du groupement en fonction du nombre d'opérateurs économiques composant ce dernier.

- de confirmer les modalités de fonctionnement et les pouvoirs de la commission d'appel d'offre comme indiqué dans le règlement intérieur qui reste inchangé

Cette délibération annule et remplace la délibération du 16 décembre 2022 sur ces points

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de son Président, entérine à l'unanimité la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et la transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI